

Conseil communautaire du 13 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-CC-7S-DAJA-60

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020-CC-5S-DAJA -28 PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi 13 du mois d'Octobre à quinze heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc – Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole, Edouard - MONTOUT Liliane – MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Muguette – M. PIERRE-JUSTIN Patrice – Mme CELINI Nadia – MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - BARBIN Teddy Olivier - BEAUPERTHUY Emmerly - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mmes CLARAC Elodie - FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia – M. GALVANI Lucien – Mmes GRANDISSON Mariane – JEAN ÉPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - MM. KANCEL Jacques, Lucien - LATCHOUMANIN Eric - Mmes PAULON Nina Valentine - PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick – Mme VIROLAN Jocelyne, Albert.

EXCUSES : Mme LOUIS Nanouchka - MM. FRAIR Jules Joël (*Procuration à CLARAC Elodie*) - HOTIN Michel Eloi – Mmes HUGUES Valérie (*Procuration à FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia*) - KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme (*Procuration à CORNET Cédric*) – LAPTES Sylvia (*Procuration à BAPTISTE Francs*) - M. LUTIN David Laurent - Mme MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette (*Procuration à GALVANI Lucien*).

ABSENTS : MM. BERNIER Laurent - CHATEAUBON Hugues.

Madame MOLIA Wennie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 31

Conseillers représentés : 5

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Transports et notamment l'article L.3111-5 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration notamment en son article L243-1;

Communauté d'agglomération La Riviera du Levant

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique;

Vu la délibération n°CC-2015-2S-DAJCP-12 du 19 février 2015 relative à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération La Riviera du levant au Syndicat Mixte des Transports ;

Vu la délibération n° CC-2015-3S-DAJCP-19 en date du 14 avril 2015 relative au transfert de la compétence transport au Syndicat Mixte des transports du Petit-cul de Sac Marin ;

Vu la délibération n°2020-CC-5S-DAJA-28 en date 30 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant au Syndicat mixte des transports;

Considérant le renouvellement de l'assemblée communautaire en date du 15 juillet 2020 ;

Sur le rapport de Monsieur le Président.

Le Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin (SMT), créé en 2004, est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le périmètre des communautés d'agglomération de Cap Excellence (CAPEX) et de la Riviera du Levant (CARL) ;le Département et la Région faisant également partie du Syndicat en qualité de collectivités membres.

Ainsi, le SMT définit la politique du transport urbain et scolaire sur le territoire des villes des Abymes, Baie-Mahault, La Désirade, Gosier, Pointe-à-Pitre, Sainte-Anne et Saint-François.

Dans le cadre du renouvellement des représentants de la CARL au sein d'organismes extérieurs, le conseil communautaire en date du 30 Juillet 2020, a désigné les membres devant siéger au SMT.

Cependant, M. Bernard PANCREL initialement désigné en qualité de délégué syndical titulaire du SMT souhaite permuter avec le conseiller communautaire Jules FRAIR sur son poste de suppléant. Ces modifications doivent être entérinées par le Conseil communautaire.

Et après en avoir débattu,

Par 28 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : De modifier la désignation des délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant au sein du Syndicat Mixte des Transports :

**Communauté d'agglomération
La Riviera du Levant**

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
Cédric CORNET	Nanouchka LOUIS
Liliane MONTOUT	Bernard PANCREL
Nadia CELINI	Marguerite KANCEL MURAT
Jules FRAIR	Muguette DAIJARDIN
Christian BAPTISTE	Lucien GALVANI
Loïc TONTON	Emmery BEAUPERTHUY

ARTICLE 2 : D'inviter Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**


CÉDRIC CORNET